



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 novembre 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BEKTHAOUI

Membres présents :

M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - - M. BELLEVILLE -
Mme BERNARD M. BERNARD - Mme BESSIS - Mme BIOT - - M. BOUHELIER - M. BOURNY -
M. CHEVIGNY - Mme COLOMBET - Mme DARCIAUX - M. DINCHER - M. DOUHAI - M. DUBOIS -
M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES - M. FOUILLOT -
Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G - M. GILLOT J.P - - Mme HERVIEU -
M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. IZIMER - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - M. MOREAU -
M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - M. PRIBETICH - M. RETY -
Mme ROY - M. ROIZOT - M. SAUNIE - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents :

M. AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) - M. BEKHTAOUI - M. BERTELOOT - Mme BLIGNY -
M. BRENOT - M. BRESSAND (pouvoir à M. DOUHAI) - M. BRIOT - M. CARBONNEL (pouvoir à M.
MOREAU) - M. CHAPUIS - M. DELATTE - M. DESVIGNES (pouvoir à M. DOUHAI) - M. DODET -
Mme FLAMENT. - M. GONDELLIER - Mme MASSU (pouvoir à M. NOWOTNY) - M. MILLOT (pouvoir à
M. PRIBETICH) - M. MENUT (pouvoir à M. PARIS) - M. NUDANT - M. PERRIN - M. PINON (pouvoir à
M. JULIEN - Mme POPARD (pouvoir à M. GILLOT

OBJET : TRANSPORTS – Acquisition foncière – Intervention de l'EPFL des Collectivités de Côte-d'Or

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Dijon a inscrit un emplacement réservé n° 141, ayant pour objet l'élargissement de l'avenue du Drapeau.

L'élargissement de cette voie permettra de favoriser la circulation des transports publics urbains, avec l'aménagement d'un site propre, conformément aux dispositions du Plan de Déplacements Urbains. C'est pourquoi, le Grand Dijon assure la maîtrise foncière des biens concernés.

Un accord amiable est intervenu avec les propriétaires de la maison d'habitation située 42, avenue du Drapeau, grevée de cette servitude, pour une cession moyennant le montant de 200 000 €, conforme à l'évaluation des Services Fiscaux. Les propriétaires sollicitent également l'autorisation de conserver la jouissance de ce bien, à titre gratuit, jusqu'au 30 juin 2006.

Il est proposé de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte-d'Or pour l'acquisition de ce bien, au titre du Volet "Grands équipements publics d'intérêt communautaire", dont l'un des axes est relatif aux voies de transports en commun en site propre.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, il est précisé que la durée de portage est de quatre ans, renouvelable par deux tranches de deux ans. La participation aux frais de portage est fixée à 3 % par an pour la durée de portage initiale et à 4 % par an, pour la période de prolongation.

Vu l'avis du Bureau,


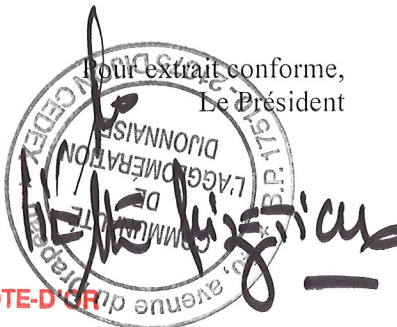
LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De solliciter** l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte-d'Or pour la maîtrise foncière de la propriété située 42, avenue du Drapeau, cadastrée section AT n° 101 de 239 m², moyennant le montant de 200 000 €, conforme à l'évaluation des Services Fiscaux, assorti de l'autorisation de conserver la jouissance de ce bien, à titre gratuit, jusqu'au 30 juin 2006 ,
- **De s'engager** à respecter l'ensemble des dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, adopté le 25 février 2005 et notamment la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat du bien à l'issue du portage ,
- **De s'engager** à signer la convention opérationnelle correspondante, qui sera établie avec l'EPFL lors de l'acquisition de ce bien par cet établissement ,
- **D'autoriser** le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes à intervenir en vue de la régularisation de ce dossier et notamment la convention opérationnelle.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **25 NOV. 2005**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 NOV. 2005

